

**Mairie**

28, Place des Droits de l'Homme
CS 50074
84170 Monteux
Tél : 04 90 66 97 00
ville.monteux@monteux.fr
www.monteux.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
8h30-12h15 et 13h45-17h30

CHANGEMENT DE PRENOM

La demande de changement de prénom se dépose auprès de l'officier de l'état-civil de la mairie de domicile ou de la mairie de naissance.

Elle doit être faite sous la forme d'un courrier exposant clairement le motif.

Elle doit s'accompagner des pièces justificatives suivantes :

- Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur datant de moins de 3 mois
- Copie intégrale des autres actes d'état-civil qui seront impactés par le changement de prénom (acte de mariage, acte de naissance des enfants)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Livret de famille si la demande concerne un enfant mineur
- Consentement de l'enfant de 13 ans et plus
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Tous justificatifs étayant le motif de la demande (documents relatifs à la vie scolaire, professionnelle, administrative...)

La recevabilité de la demande est alors étudiée par l'officier de l'état-civil, qui peut être amené à saisir le Procureur de la République ; lorsque la demande est validée le demandeur est convoqué pour finaliser la procédure en mairie.